

**ACTO Intérim : le Travail à Temps Partagé
comme solution adaptée.**

**C'est en tant que responsable activité E.T.T.P
(Entreprise de Travail à Temps Partagé),
que Lionel Masle a récemment intégré
l'agence ACTO Intérim, implantée à Vichy
depuis cinq ans par Sébastien Mezeix.
"Son projet de lancer ce service dédié
m'a convaincu. Il nous permet de répondre
efficacement et en toute flexibilité à des
besoins avérés sur notre bassin d'emploi."**

Apparu il y a une dizaine d'années, le Temps Partagé gagne du terrain sur le marché de l'emploi. Défini par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, le dispositif mis en place permet la création des entreprises de travail à temps partagé (ETTP). L'ETTP a pour but de permettre à tout employeur d'intégrer un collaborateur qualifié et opérationnel, au coût et à la fréquence des besoins réels de l'entreprise, via un recrutement ciblé. Son fonctionnement repose sur une relation contractuelle, entre l'ETTP, le salarié à temps partagé et l'entreprise cliente. Cette formule permet à une personne d'exercer son métier au sein de plusieurs entreprises, tout en bénéficiant du statut de salarié (sous CDI avec l'ETTP).



**Le Temps Partagé :
la compétence à temps choisi**

Une problématique, que Lionel Masle connaît bien pour l'avoir étudiée en profondeur : "de nombreuses entreprises sont à la recherche de qualifications professionnelles pour assurer leur compétitivité. Si l'intérim répond sur le court terme par une affectation à temps plein, le temps partagé facilite, quant à lui, le recrutement de collaborateurs à temps partiel sur le long terme. On obtient le déploiement de compétences à temps choisi." Cette possibilité de choix s'avère déterminante, tant pour l'employeur que pour le salarié.

La barre des 10 % de chômeurs aujourd'hui franchie, l'ETTP apporte une véritable solution aux demandeurs d'emploi. Elle gère en outre les formalités administratives. Dans ce contexte actuel, le temps partagé se révèle un outil efficace de lutte contre la précarité à laquelle ils sont confrontés.

Initiée par ACTO Intérim, la première ETTP de l'Allier bénéficie de l'intérêt soutenu des principaux acteurs économiques départementaux (CCI, CEEA, CGPME, VVAD).

Plusieurs chefs d'entreprises entendent bien recourir à ses services. Sébastien Mezeix et Lionel Masle sont, quant à eux, en plein recrutement. Il s'agit de trouver simplement la bonne personne à la bonne place, mais aussi au bon moment !

Infos +

22 place Charles de Gaulle 03200 Vichy
Tél : 04 70 96 63 20
www.actointerim.com